

Recueil des Actes Administratifs

Commission permanente du 20 octobre 2016

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

COMMISSION PERMANENTE

	Pages
ACHATS ET SERVICES (11120)	1397
Vente de matériel et véhicules	1397
Vente de ferraille pour destruction	1397
Vente de mobilier - Matériel informatique - Lot de ferraille	1398
AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES (13310)	1398
Fonctionnement Sport 2016 - Aide au fonctionnement des Associations Sportives Civiles	1398
Soutien animations locales de territoire	1402
Subvention à des acteurs culturels du Centenaire de la Grande Guerre	1404
Aide à la structuration des Clubs Sportifs - 4ème répartition	1404
AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEV. DURABLE (13200)	1406
Aide à l'installation de ruches sur les propriétés du Département	1406
BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE (13330)	1406
Signature d'un contrat de co-édition avec La Martinière	1406
Manifestations culturelles autour du livre et de la lecture - 5ème répartition	1406
COORDINATION QUALITE (11230)	1407
Procédure d'indemnisation des dégâts au domaine public routier départemental	1407
Arrêté d'alignement individuel : RD964 - Agglomération de Stenay	1407
DEVELOPPEMENT DES RH (10220)	1411
Préparation aux concours et examens professionnels de la Fonction publique territoriale - Prise en charge des frais d'hébergement par la collectivité	1411

DGA- GRANDS PROJETS (13000)	1411
Modification des modalités de remboursement de l'avance de trésorerie 2016 effectuée par le Département au CNSV	1411
DIRECTION TERRITOIRES (13100)	1414
Développement Territorial - Programmation 2015 et prorogation de délai de validité.....	1414
Demande d'avis sur le retrait de la Communauté Urbaine du Grand Nancy du Syndicat Mixte d'Aménagement du lac de Madine	1416
Patrimoine - Programmation 2015	1416
ECONOMIE ET TOURISME (13410)	1418
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse - Subvention de fonctionnement 2016.....	1418
CDT 2016 - Bilan d'activités et financier semestriel - Subvention exceptionnelle pour la lancement d'un marché de prestation intellectuelle dans le cadre de la construction du schéma d'aménagement touristique 2017-2021	1418
EDUCATION (12310)	1421
Collèges publics - Dotation complémentaire d'équipement	1421
Fonds d'innovation scolaire et projets d'établissement personnalisés - Demandes de subvention	1422
Collèges publics - Attribution de subventions pour l'achat de fournitures destinées à la réalisation de petits travaux de maintenance par les agents des collèges	1422
Collèges publics - Subvention accordée aux réseaux d'éducation prioritaires pour l'année scolaire 2015/2016.....	1423
Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement 2016	1423
ENTRETIEN ET TRAVAUX NEUFS (11220)	1424
Convention pour l'aménagement d'un carrefour entre les RD 38 et 123 en agglomération de Chattancourt.	1424
Convention constitutive d'un groupement de commande entre la commune de Bar le Duc, la communauté d'agglomération Bar le Duc Sud Meuse et le Département relative à l'étude en vue de réaliser la restauration des berges avenue du 94ème RI à Bar le Duc	1424
Convention pour l'aménagement du carrefour d'accès au dépôt du Rozelier sur la RD 903	1424
ENVIRONNEMENT & ENERGIE (13220)	1425
Politique départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles – Année 2016 – Programmation n° 3.....	1425
GESTION STATUTAIRE DES RH (10210)	1426
Transformation de postes au tableau des effectifs du Département	1426

HABITAT ET PROSPECTIVE (13120)	1427
Examen du maintien d'une aide départementale attribuée dans le cadre de la mise en œuvre du PIG "Lutte contre la précarité énergétique"	1427
MISSION HISTOIRE (20200)	1427
Subventions d'investissement - 6ème répartition	1427
Subventions soutien aux acteurs du centenaire - 6ème répartition	1428
Association ' Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre' - Adhésion 2017	1429
Prorogation du délai de subvention du projet de création du chemin de fer historique La Suzanne	1429
SECRETARIAT GENERAL DES SOLIDARITES (12010)	1429
Participation financière du Département pour la poursuite du Fonctionnement du Point Rencontre Parents/Enfants de l'AMF55	1429
TRANSPORTS (12320)	1430
Subventions abribus	1430

Extrait des délibérations

COMMISSION PERMANENTE

ACHATS ET SERVICES (11120)

VENTE DE MATERIEL ET VEHICULES

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la mise en vente de matériel et véhicules appartenant au Département,

Après en avoir délibéré,

- Autorise le Président du conseil départemental à signer tous les actes se rapportant à la cession des matériels et véhicules aux acheteurs ci-dessous et aux conditions suivantes :

Descriptif du matériel vendu	Acheteurs	Prix de vente
Lot d'accessoires neufs glissières de sécurité	Monsieur D. D. CHAUVONCOURT	6 300 €
Camion benne RENAULT 26 Tonnes	Monsieur P. M. VENISSIEUX	9 450 €
Camion tracteur routier pour semi-remorque RENAULT VI	Monsieur R. P. PIERRELAYE	7 875 €
TOTAL		23 625 €

- Autorise le Président à signer la transaction avec M. G. F. permettant la cession à celui-ci du lot comprenant une pelle hydraulique et deux godets au tarif de 8 550 €.

VENTE DE FERRAILLE POUR DESTRUCTION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à modifier le prix d'achat d'un lot de ferraille vendu à la S.A.R.L. P. de SAINT DIZIER par délibération en date du 5 février 2015,

Après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser le Président du Conseil départemental à vendre un lot de ferraille dont le poids est de 52.300 tonnes au tarif de 8 135.79 €, à la S.A.R.L. P. de SAINT DIZIER, et à signer tous les actes s'y rapportant.

VENTE DE MOBILIER - MATERIEL INFORMATIQUE - LOT DE FERRAILLE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à rendre compte de la mise en vente de mobilier, de matériel informatique et d'un lot de ferraille appartenant au Département,

Après en avoir délibéré,

Donne acte au Président du Conseil départemental de cette communication.

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES (13310)

FONCTIONNEMENT SPORT 2016 - AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES CIVILES

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen sur la répartition des subventions de fonctionnement aux associations sportives civiles au titre du Budget 2016,

Après en avoir délibéré,

- Accorde les subventions aux Associations Sportives Civiles 2016, pour 51 dossiers, selon le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant de **58 914.35 €**,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'ensemble des actes afférents.

Fonctionnement aux Associations Sportives Civiles 2016

Commission Permanente : CP 22 09 2016 ASC
Fonctionnement

Village/ Association	Total
Ancerville	
GYMNASTIQUE	ASS DES BERGERONNETTES DE L ESPERANCE D ANCERVILLE 483,79 €
FOOTBALL	ENTENTE SPORTIVE ANCERVILLE 1 256,83 €
TENNIS DE TABLE	MJC DE ANCERVILLE 1 856,04 €
AIKIDO	
BASKET BALL	
TENNIS	
Bar le Duc	
BADMINTON	BAR BADMINTON CLUB 998,63 €
RUGBY	ASS RUGBY CLUB 1 481,28 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	CLUB GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BAR LE DUC 525,00 €
BASKET BALL	CLUB SPORTIF LAIQUE BARISIEN 1 885,28 €
TIR	LES FLECHES BARISIENNES 352,25 €
TENNIS	UNION TENNIS DE BAR LE DUC 1 260,05 €
PETANQUE	ASPTT BAR LE DUC 2 654,68 €
ATHLETISME	
GYMNASTIQUE	
MUSCULATION	
Behonne	
FOOTBALL	UNION SPORTIVE BEHONNE LONGEVILLE 527,83 €
Belleville sur Meuse	
FOOTBALL	ASS FOOT DE BONHEUR 381,89 €
Bras sur Meuse	
TENNIS	TENNIS CLUB LES PAQUIS BRAS BELLEVILLE 313,57 €
Clermont en Argonne	
HANDBALL / BADMINTON / VOLLEY BALL	FEDERATION AMIS ECOLES CLERMONT (FAEC) 858,16 €
Combles en Barrois	
GOLF	A S DU GOLF DE COMBLES 1 021,48 €
Commercy	
JUDO	TATAMIS JUDO CLUB EUVILLE 1 041,88 €
TENNIS	TENNIS CLUB COMMERCIEEN 863,22 €
NATATION	CLUB NAUTIQUE DE COMMERCY 2 201,48 €
ATHLETISME	GROUPE ATHLETIC COMMERCIEEN 305,33 €

Dieue		
TENNIS	TENNIS CLUB DE DIEUE	287,55 €
FOOTBALL	AS DIEUE SOMMEDIUE	1 498,02 €
Dugny sur Meuse		
FOOTBALL	FOOT BALL CLUB DE DUGNY	1 230,87 €
Etain		
FOOTBALL	UNION SPORTIVE ETAIN BUZY	1 796,88 €
HANDBALL	RAYON ARTISTIQUE STAINOIS	2 048,30 €
Fains-Véel		
TENNIS DE TABLE	A E L FAINS VEEL	845,95 €
FOOTBALL	FOOTBALL CLUB FAINS VEEL	369,77 €
Haironville		
FOOTBALL	FOOTBALL CLUB HAIRONVILLE	328,46 €
Koeur la Grande		
RUGBY	RUGBY CENTRE MEUSE FORCE 4	653,21 €
Ligny en Barrois		
CYCLISME	LES BAROUDEURS DE LIGNY	174,13 €
FOOTBALL	UNION SPORTIVE LINEENE	625,70 €
ATHLETISME	GROUPEMENT ATHLETIC MEUSIEN	307,04 €
Maizey		
FOOTBALL	ENTENTE SPORTIVE MAIZEY LACROIX	1 302,78 €
Montmédy		
HANDBALL	HAND BALL CLUB MONTMEDY	1 082,20 €
Revigny sur Orvain		
HANDBALL	CLUB JEUNES L'ORNAIN	1 605,08 €
PETANQUE	STE BOULES ET AGREMENT REVIGNY	462,93 €
Saint Mihiel		
PETANQUE	LA PETANQUE DE ST MIHIEL	575,74 €
Spincourt		
JUDO	JUDO CLUB DE SPINCOURT	492,85 €
Stenay		
FOOTBALL	ASS SPORTIVE STENAY MOUZAY	1 771,66 €
Thierville sur Meuse		
ATHLETISME	OLYMPIQUE CLUB THIERVILLOIS 55	748,35 €
TENNIS	US THIERVILLE TENNIS	1 248,23 €

Triaucourt en Argonne		
	ASS ARGONNE CLUB TRIAUCOURT	1 125,25 €
UFOLEP		
Tilly sur Meuse		
	ENTENTE SPORTIVE TAVB	906,96 €
FOOTBALL		
Varennnes en Argonne		
	UNION SPORTIVE VARENNOISE HANDBALL	1 235,11 €
HANDBALL		
Vaucouleurs		
	ASS LA LORRAINE SECTION FOOTBALL VAUCOULEURS	1 732,07 €
FOOTBALL		
	CROQ'LOISIRS	385,62 €
BASKET BALL		
Verdun		
	BASKET CLUB VERDUNOIS	808,41 €
BASKET BALL		
	SPORT ATHLETIQUE VERDUNOIS	7 366,67 €
YOSEIKAN BUDO		
PETANQUE		
TENNIS DE TABLE		
TIR A L'ARC		
JUDO		
KICK FULL BOXING		
NATATION		
CYCLISME		
GYMNASTIQUE		
HALTEROPHILIE		
AIKIDO		
ATHLETISME		
BADMINTON		
TIR SPORTIF		
	JUDO CLUB VIGNEULLES FRESNES	562,57 €
JUDO		
Vigneulles lès Hattonchâtel		
	AS VIGNEULLES HANDBALL	1 898,52 €
HANDBALL		
	ENTENTE VIGNEULLES HANNONVILLE FRESNES	1 093,13 €
FOOTBALL		
Void-Vacon		
	ASS LAS HAND BALL CLUB VOID	2 075,67 €
HANDBALL		
TOTAUX :		58 914,35 €
		- - -

Nb dossiers : **51 clubs**

SOUTIEN ANIMATIONS LOCALES DE TERRITOIRE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen présentant des demandes de subventions au titre de l'animation locale de territoire,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'allouer les aides de soutien figurant dans le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de 1 650 €,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents à cette décision.

ATTRACTIVITE TERRITORIALE 2016

ASSOCIATIONS	INTERCOMMUNALITE	CP	COMMUNES	SUBVENTIONS 2016
CLUB DES CREATEURS COMBLAIS	CA BAR LE DUC SUD MEUSE	55000	COMBLES EN BARROIS	300
ETAIN D'HIER A AUJOURD'HUI	CC DU PAYS D'ETAIN	55400	ETAIN	150
JADIS AUTO 55	CA DU GRAND VERDUN	55100	VERDUN	150
LES AMIS DES ARTS DE L'ARGONNE VARENNES	CC MONTFAUCON VARENNES EN ARGONNE	55270	VARENNES EN ARGONNE	150
LES COULISSES	CC PAYS DE LA SAULX ET DU PERTHOIS	55000	LISLE EN RIGAULT	150
MJC D'ANCERVILLE	CC PAYS DE LA SAULX ET DU PERTHOIS	55170	ANCERVILLE	300
SOCIETE ART ET HISTOIRE DE MARVILLE	CC PAYS DE MONTMEDY	55600	MARVILLE	150
SOCIETE HISTORIQUE ET CULTURELLE DU DAMVILLOIS	CC REGION DE DAMVILLERS	55150	DAMVILLERS	150
VIE ET TRADITION	CC DU VAL DE MEUSE ET VALLEE DE LA DIEUE	55320	GENICOURT SUR MEUSE	150
				1 650

SUBVENTION A DES ACTEURS CULTURELS DU CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif au soutien de projets réalisés par des acteurs culturels dans le cadre du Centenaire de la Grande Guerre,

Vu l'état des réalisations et des perspectives de création et d'animation afférente au projet Zone Rouge proposée par l'association MonoMono,

Après en avoir délibéré,

- Autorise le versement de la 4^{ème} partie de la subvention départementale au projet Zone Rouge à hauteur de **22 000€** conformément à la convention prévue par la Commission permanente du 27 février 2014,
- Décide des modalités de paiement suivantes : un acompte de 70% versé dès la signature de l'avenant à la convention et le solde après que les œuvres soient installées sur la Zone Rouge.

AIDE A LA STRUCTURATION DES CLUBS SPORTIFS - 4EME REPARTITION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à délibérer sur une quatrième répartition des subventions d'investissement relatives à l'acquisition de matériels onéreux renforçant la structuration du mouvement sportif au titre du Budget 2016,

Après en avoir délibéré,

- Accorde les subventions d'investissement au titre de l'acquisition de matériels onéreux, pour un montant de 3 440 €, conformément à l'annexe jointe,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents à ces décisions.

Tableau matériels onéreux – 4^{ème} répartition 2016

Bénéficiaires	Nature	Localisation	Remarques	Dépense Subventionnable	Taux de Subv % Cd (ou conforme au plan de financement dans la limite du taux autorisé)	Subventions proposées (arrondies à l'euro inférieur)
MJC Ancerville Section Tennis de table	Acquisition de matériels onéreux : 4 tables de Tennis de Table	ANCERVILLE	Tables actuelles usées (entre 15 et 20 ans). Equipe engagée en championnat régional (besoin pour l'entraînement et la réception des compétitions). Importante section sportive de la MJC Ancerville.	3 402 €	35 %	1 190 €
Olympique Club Thiervillois 55	Acquisition de matériels onéreux : 1 véhicule de transport 9 places	THIERVILLE SUR MEUSE	Véhicule indispensable pour les déplacements nombreux à travers le territoire « Grande Région » et national. Participation de nombreux coureurs sur le Championnat National de Trail. Coureurs classés niveau national. Servira également aux déplacements des petits lors des rencontres sur le Département.	9 000 €	25 %	2 250 €
			Totaux	12 402 €		3 440 €

AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEV. DURABLE (13200)

AIDE A L'INSTALLATION DE RUCHES SUR LES PROPRIETES DU DEPARTEMENT

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et relatif au règlement d'aide départementale en faveur de l'apiculture, voté le 11 avril 2013,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder à M. D. O., une aide de 500 € et à M. F. G., une aide de 100 €, pour l'acquisition d'essaims destinés aux ruches installées sur les propriétés du Département.

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE (13330)

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CO-EDITION AVEC LA MARTINIERE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la signature d'un contrat de co-édition avec Les Editions de La Martinière pour un ouvrage initié dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre,

Après en avoir délibéré,

Autorise la signature d'un contrat de co-édition avec les éditions de La Martinière pour l'ouvrage Ceux de 14 illustré par Monsieur Bernard Puchulu et l'exécution des obligations afférentes.

MANIFESTATIONS CULTURELLES AUTOUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE - 5EME REPARTITION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à l'attribution de subventions aux associations culturelles et collectivités menant des actions autour de la lecture publique,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention de **2 000 €** au Pays de Verdun pour l'organisation de la Fête de la science 2016 à Verdun.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents.

COORDINATION QUALITE (11230)

PROCEDURE D'INDEMNISATION DES DEGATS AU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL.

DELIBERATION DEFINITIVE :

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à permettre au Département, soit de transiger avec les auteurs de dégradation au domaine public départemental en vue d'obtenir une réparation du préjudice subi, soit de saisir le juge compétent dans l'hypothèse où les démarches de transaction n'auraient pas pu aboutir,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer avec les auteurs des dégâts du domaine public identifiés ci-dessous les transactions correspondantes :

Dégradations	Auteurs	Estimation du préjudice
- détérioration de glissières de sécurité	Monsieur J. R. 55000 LOUPPY SUR CHEE	1 689.67 €
- détérioration d'une clôture grillagée du bassin de rétention suite à la perte d'une roue de camion	M. SAS 54800 CONFLANS EN JARNYSI	1 298.93 €
	TOTAL :	2 988.60 €

Dans l'hypothèse où les démarches de transaction n'auraient pas pu aboutir, le Président du Conseil départemental pourra saisir le juge, conformément à la délégation qu'il lui a été donné par le Conseil départemental du 2 avril 2015 pour ester en justice au nom du Département.

ARRETE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL : RD964 - AGGLOMERATION DE STENAY

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à fixer la limite du domaine public routier départemental au droit d'une propriété riveraine,

Après en avoir délibéré,

Accepte la délimitation du domaine public routier départemental telle que proposée en annexe, et autorise le Président du Conseil départemental à signer l'arrêté d'alignement individuel correspondant.



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE
Direction des Routes et Bâtiments
AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT DE STENAY

ARRETE N° ADAST-ALIGN2016-004
portant alignement individuel

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE,

- Vu la demande en date du 5 août 2016, reçue le 8 août 2016, et présentée par :

Le cabinet Géomètres-Experts Mangin

Pour le compte de : Mairie de Stenay

Place de la République

55 700 Stenay

par laquelle le pétitionnaire demande un arrêté d'alignement pour les parcelles cadastrées sur le territoire de la commune de Stenay lieu dit : le Village, section AL 124, et 125, dont Monsieur GONDOIN Robert est propriétaire,

- Vu la loi modifiée 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités publiques,
- Vu le règlement de voirie départementale du 02 mai 2002 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,
- Vu les articles L 112-1 à 7 du code de la voirie routière,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 relative aux délégations accordées au Président du Conseil départemental,
- Vu la délibération du 20 octobre 2016 du Conseil départemental,
- Vu les réseaux existants et l'état des lieux,
- Vu l'avis du Maire en date du 9/09/2016
- Considérant l'absence de plan d'alignement au droit des parcelles concernées,
- Considérant l'absence de plan de bornage ayant servi à la construction de la RD 964 au droit des parcelles concernées,
- Considérant la nécessité de disposer d'une largeur suffisante pour le cheminement piétonnier,

ARRETE

ARTICLE 1 - Alignement.

L'alignement de fait du domaine public routier départemental au droit des parcelles cadastrées section AL sous les n° 124 et 125, sur le territoire de la Commune de Stenay, bordant la RD 964 entre les points de repère 132+623 et 132+744 côté gauche, est défini par le segment de droite [AB], en continuité des clôtures des parcelles contiguës, tout en conservant un cheminement piétonnier validé par la commune de Stenay :

Les points sont matérialisés de la manière suivante :

- **A**, situé à l'extrémité Nord Est du parking de la parcelle n° 124, résulte de l'intersection de l'arc de cercle de centre le pignon Nord Est du bâtiment n° 1 et de rayon 17.20m, de l'axe de cercle de centre le coin Nord-est du mur de clôture de la parcelle n° 115 et de rayon 57.20m, de l'axe de cercle de centre le coin du mur de clôture Sud-Est de la parcelle n° 34 et de rayon 9.43m ;
- **B**, situé à l'extrémité Nord-est de la parcelle n° 123, résulte de l'intersection de l'arc de cercle de centre le coin nord-ouest de la façade Est du bâtiment n° 2 et de rayon 15.50m, de l'arc de cercle de centre le coin nord-est de la façade Est du bâtiment n° 2 et de rayon 29.40m, de l'arc de cercle de centre le coin du mur Nord de la clôture du lycée Alfred Kastler et de rayon 41.30m.

Les points **A** et **B** sont distants de 121.57m.

L'expression graphique de cette limite de fait est illustrée par le trait rouge sur le document joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 – Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 – Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme.

ARTICLE 4 – Travaux à l'alignement

Outre les obligations relatives au code de l'urbanisme, le pétitionnaire devra solliciter, auprès des services du Département, une autorisation de voirie pour tous travaux éventuels liés à l'alignement.

ARTICLE 5 – Durée de validité

Le présent arrêté d'alignement reste valable tant qu'il ne se produit pas de faits nouveaux.

ARTICLE 6 – Recours

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois, à partir de la date de notification du présent arrêté.

Fait à BAR LE DUC, le
Le Président du Conseil départemental,

DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution ;

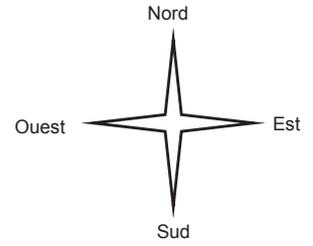
La commune de Stenay pour attribution ;

M. Robert GONDOIN, propriétaire, sis 26 avenue de Verdun, 55700 STENAY

L'ADA de Stenay.

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
RD 964

COMMUNE DE STENAY



DEVELOPPEMENT DES RH (10220)

PREPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT PAR LA COLLECTIVITE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à arrêter le principe de remboursement des frais de mission des agents dans le cadre des formations préparation aux concours et examens professionnels,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- de rembourser aux agents qui ont suivi l'intégralité des formations préparation aux concours et examens professionnels :
 - o 15 indemnités de repas
 - o 15 indemnités de déplacement
 - o 15 indemnités de nuitée dès lors que la préparation se déroule **sur plusieurs jours consécutifs** et dans la mesure où l'agent aurait à effectuer **plus d'une heure trente de trajet** pour rejoindre le lieu de formation (le temps de trajet le plus court entre transport en commun et déplacement en véhicule particulier entre sa résidence administrative et le lieu de la formation). Les seules nuitées comprises entre le premier jour et le dernier jour de formation (donc à l'exception des départs la veille et nuitée qui suit la fin de la formation) seront prises en charge par la collectivité.

DGA- GRANDS PROJETS (13000)

MODIFICATION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DE TRESORERIE 2016 EFFECTUEE PAR LE DEPARTEMENT AU CNSV

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen portant modification des modalités de remboursement de l'avance 2016 de trésorerie consentie au CNSV par le Département lors de la Commission permanente du 17 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

- Autorise la modification des modalités de remboursement de l'avance de trésorerie accordée en 2016 au CNSV et reporte l'échéance en novembre 2017,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant N°1 ci-annexé.



AVENANT N°1

A LA CONVENTION FINANCIERE 2016 RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE

ENTRE

Le Département de la Meuse, représenté par son président, **Monsieur Claude LEONARD**, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil départemental en date du 20 octobre 2016, ci-après dénommé Département,

ET

Le Comité National du Souvenir de Verdun, représenté par son président, **Monsieur Francis LEFORT**, ci-après dénommé CNSV,

Vu la convention financière relative au versement d'une avance de trésorerie remboursable adoptée par le Conseil départemental en date du 17 mars 2016,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET de l'AVENANT

Le présent avenant modifie les modalités de remboursement de l'avance de trésorerie figurant à l'article 4 de la convention initiale.

ARTICLE 2 – REMBOURSEMENT DE L'AVANCE

L'avance sera remboursée en une seule échéance au plus tard le **30 novembre 2017** par l'émission d'un titre de recette par le Département à l'encontre du CNSV.

Le CNSV pourra, à son initiative, effectuer des remboursements partiels avant cette échéance.

ARTICLE 3 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution du présent avenant, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Nancy.

A peine d'irrecevabilité de la saisine des juridictions compétentes, tout différend entre les parties doit préalablement faire l'objet de la part de la partie la plus diligente d'un mémoire de réclamation qui doit être communiqué à l'autre partie dans un délai de trente jours compté à partir du jour où le différend est apparu.

La partie saisie dispose d'un délai de deux mois à partir de la réception du mémoire de réclamation pour notifier sa décision. L'absence de décision dans ce délai vaut rejet de la réclamation.

Fait à BAR LE DUC en deux exemplaires originaux le

Claude LEONARD

Francis LEFORT

Président du Conseil départemental

Président du CNSV

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - PROGRAMMATION 2015 ET PROROGATION DE DELAI DE VALIDITE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la programmation d'opérations dans le cadre de la politique de Développement Territorial 2012/2014 et sur les demandes de prorogation de délai de validité de subvention dans le cadre de la politique territoriale votée le 14 décembre 2004,

Après en avoir délibéré,

- Décide de se prononcer favorablement sur :

→ la programmation, dans le cadre des crédits votés, d'opérations présentées par les maîtres d'ouvrage ci-dessous, au titre de 2015/2016, et récapitulées dans le tableau joint :

- Commune de Chardogne,
- COPARY,
- Commune de Vilosnes-Haraumont,
- Communauté de Communes du Pays de Stenay,
- Commune de Damvillers,
- Commune d'Eton,
- Commune de Boulogny,
- Commune de Maxey-sur-Vaise,
- Commune de Vaucouleurs,
- Commune d'Erize-la-Brûlée,
- Commune de Bannoncourt,
- Commune de Géville,
- Commune de Beney-en-Woëvre,
- Ville de Verdun,
- Communauté d'agglomération du Grand Verdun.

→ Les demandes de prorogations de délai de subvention proposées ci-après :

- Aménagement de la place de la Mairie – Commune de Montfaucon-d'Argonne (FIL 2014), jusqu'au 18 septembre 2017,
- Rénovation de la salle communale – Commune de Seigneulles (FDT 2013), jusqu'au 16 octobre 2017 ;
- Rénovation de la façade de la salle communale – Commune de Seigneulles (FIL 2013) jusqu'au 16 octobre 2017,
- Rénovation de la façade de la Mairie – Commune de Seigneulles (FIL 2013) jusqu'au 16 octobre 2017,
- Restructuration de la garderie périscolaire de Seigneulles – Codecom de Triaucourt-Vaubécourt (FDT 2013), jusqu'au 16 octobre 2017.

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2012/2015
CP du 20 Octobre 2016

Dossier ASTRE	Structure Intercommunale	Nature de l'opération	Maître d'Ouvrage	Coût HT	SUBVENTION DEPARTEMENTALE					
					Dépense subventionnable	FDT 2015	FIL 2015	FIL 2016	Taux/DS	Autres financeurs sollicités
2015-0117	Communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse	Réhabilitation de la salle multi-activités	Commune Chardogne	191 849.11	150 000.00	30 000.00			20.00%	31 987 € DETR 2013 (acquis) 18 988 € CA BLD (acquis)
2015-01920	Communauté de communes du Pays de Revigny	Création d'un pôle de santé pluri-professionnels	COPARY	1 048 252.00	400 000.00	80 000.00			20.00%	234 750 € DETR (acquis) 132 535 € FSIL 2016(acquis) 240 000 € GIP(sollicité)
2016-00169	Communauté de communes du Val Dunois	Aménagement de la place de la mairie	Commune Vilosnes-Haraumont	71 852.00	38 255.00		7 651.00		20.00%	14 370 € Région(sollicité)
2014-01369	Communauté de communes du Pays de Stenay	Construction d'un court de tennis couvert	Codecom du Pays de Stenay	455 951.00	400 000.00	80 000.00			20.00%	150 000 € Région(acquis) 50 000 € FSIL(acquis) 100 000 € DETR(sollicité)
2014-01634	Communauté de communes de la Région de Damvillers	Réhabilitation de la salle polyvalente	Commune Damvillers	206 420.00	150 000.00	30 000.00			20.00%	40 000 € DETR 2014(acquis) 40 000 € Région(acquis) 15 000 € RP(sollicité)
2015-00672	Communauté de communes du Pays de Spincourt	Aménagement d'une salle communale dans la mairie	Commune Eton	223 842.00	150 000.00	30 000.00			20.00%	40 000 € DETR 2015(acquis) 10 000 € RP (acquis)
2014-00217	EPCI du Bassin de Landres	Rénovation du gymnase	Commune Boulogny	342 331.00	342 331.00	68 466.20 €			20.00%	150 443 € DETR 2014(acquis) 50 000 € Région(acquis)
2016-00426	Communauté de communes du Val des Couleurs	Réhabilitation de la salle multiactivités	Commune Maxey-sur-Vaise	64 995.00	53 395.00	10 679.00			20.00%	19604€ DETR 2016
2016-00428	Communauté de communes du Val des Couleurs	Création d'un city stade	Commune Vaucoleurs	108 000.00	50 000.00		10 000.00		20.00%	4300€ DETR
2014-00234	Communauté de communes Entre Aire et Meuse	Aménagement de la place du village	Commune d'Erize-la-Brûlée	152 177.00	50 000.00		10 000.00		20.00%	60 871€ DETR 2016 10 000€ Amendes de police
2016-00570	Communauté de communes du Sammiellois	Aménagement de la place	Commune Bannocourt	28 071.85	10 579.00		2 115.80		20.00%	11 229€ DETR 5337.35€ Région
2015-00605	Communauté de communes Côtes de Meuse - Woëvre	Requalification du carrefour de Gironville-sous-les-Côtes et sécurisation de la traversée de Corniéville	Commune Géville	291 969.00	50 000.00		10 000.00		20.00%	40 000€ DETR2016 33 333,32€ Région 10 000€ Amendes de police 10 000€ RP
2015-00972	Communauté de communes Côtes de Meuse - Woëvre	Aménagement de la traversée du village	Commune Beney-en-Woëvre	124 995.00	24 100.00		4 820.00		20.00%	45 505€ DETR 2016 10 000€ Région 2025€ RP 13218€ Amendes de Police
2016-00392	Communauté d'agglomération du Grand Verdun	Réhabilitation du Foyer Jeanne D'Arc	Ville Verdun	213 200.00	213 200.00	42 640.00			20.00%	40 000 DETR 2016 23 061 DETR accessibilité 20 000 SACEM 30 000 CARSAT
2016-00631	Communauté d'agglomération du Grand Verdun	Rénovation de l'Espace Sportif d'Ozomont	Communauté d'agglomération Grand Verdun	181 666.66	181 666.66	36 333.33			20.00%	72 667€ DETR 2016
			TOTAL	3 705 571.62		408 118.53	36 935.80	7 651.00		

DEMANDE D'AVIS SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU LAC DE MADINE

La Commission permanente,

Vu le rapport tendant à se prononcer sur le retrait de la CUGN du Syndicat Mixte d'Aménagement du lac de Madine,

Monsieur Sylvain DENOYELLE ne participant ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Emet un avis défavorable au retrait de la Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN) du Syndicat Mixte d'Aménagement du lac de Madine, en raison de l'absence de la clé de répartition pour la reprise de participation de la Communauté Urbaine,
- Reste en attente d'une nouvelle proposition pour pouvoir se prononcer.

PATRIMOINE - PROGRAMMATION 2015

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la programmation d'opérations dans le cadre de la Politique départementale de valorisation du patrimoine,

Après en avoir délibéré,

Décide de se prononcer favorablement sur l'individualisation, dans le cadre des crédits votés, d'opérations présentées par les maîtres d'ouvrage ci-dessous, et récapitulées dans le tableau joint :

- Commune de Combles-en-Barrois,
- Commune de Velaines,
- Commune des Hauts de Chée,
- Commune de Régnéville-sur-Meuse,
- Commune de Liny-devant-Dun,
- Commune de Marville,
- Commune de Saint-Julien sous les Côtes,
- Commune de Void-Vacon.

POLITIQUE DE VALORISATION DU PATRIMOINE

CP du 20 Octobre 2016

Dossier ASTRE	Structure Intercommunale	Nature de l'opération	Maître d'Ouvrage	Coût HT	SUBVENTION DEPARTEMENTALE				
					Dépense subventionnable	2015/1 NON PROTEGE	PROTEGE	taux	
2015-00673	Communauté d'agglomération "Bar-le-Duc Sud Meuse"	Restauration de la toiture et des contreforts de l'église	Commune Combles-en-Barrois	46 803.21	46 803.21	9 688.26		20.70%	
2016-00169	Communauté d'agglomération "Bar-le-Duc Sud Meuse"	Ravalement des façades et restauration des vitraux de l'église Saint-Rémi	Commune Velaines	151 812.90	120 000.00	21 240.00		17.70%	R
2016-00526	Communauté de communes de Triaucourt-Vaubécourt	Restauration de la toiture de l'église Saint-Médard - Marat-la-Grande	Commune des Hauts de Chée	54 886.12	54 886.12	10 977.22		20.00%	
2014-01533	Communauté de communes de Montfaucon-Varennes	Réfection de la toiture et des vitraux de l'église Saint-Martin	Commune Regnéville-sur-Meuse	91 070.40	91 070.40	19 398.00		21.30%	11
2015-00824	Communauté de communes du Val Dunois	PAT restauration des intérieurs de l'église Saint-Julien	Commune Liny-devant-Dun	16 270.00	16 270.00		1 407.36	8.65%	
2016-00521	Communauté de communes du Pays de Montmédy	Restauration versant Nord de la toiture de la nef (tranche conditionnelle 2)	Commune Marville	489 963.00	489 963.00		73 494.45	15.00%	
2016-00161	Communauté de Communes Côtes de Meuse - Woëvre	Restauration des façades, vitraux et abats-sons	Commune Saint-Julien sous les Côtes	41 789.45	41 789.45	7 020.63		16.80%	
2015-00263	Communauté de communes de Void	Restauration de l'église Notre-Dame à VOID-VACON	Commune Void-Vacon	347 965.00	120 000.00	24 120.00		20.10%	
TOTAL				1 240 560.08	980 782.18	92 444.11	74 901.81		

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MEUSE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016

La Commission permanente,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 et notamment son article 2,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à individualiser le soutien à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse, au titre du fonctionnement du service d'accueil, d'accompagnement et de suivi des porteurs de projet de création et reprise d'entreprises pour 2016,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'apporter une subvention d'un montant de 22 950 € à la Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Meuse au titre du fonctionnement de l'espace Entreprendre de la CCI de la Meuse dans le cadre de l'accueil, l'accompagnement et le suivi des porteurs de projet de création et reprise d'entreprises, au regard d'un budget prévisionnel de 176 700 €, subvention qui sera versée après signature de la convention de mise en œuvre au regard du bilan technique et financier intermédiaire établi au 15 Novembre 2016,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention à passer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse, jointe en annexe au rapport.

CDT 2016 - BILAN D'ACTIVITES ET FINANCIER SEMESTRIEL - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE PRESTATION INTELLECTUELLE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE 2017-2021

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à valider le bilan d'activités et financier semestriel du Comité Départemental du Tourisme de la Meuse pour 2016,

Vu le bilan financier présenté par le Comité Départemental du Tourisme,

Vu la demande de subvention exceptionnelle pour le lancement d'un marché de prestation intellectuelle dans le cadre de la construction du schéma d'aménagement touristique de la Meuse 2017 – 2021,

Madame Jocelyne ANTOINE ne participant ni du débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

- Valide le bilan d'activités et financier intermédiaire,
- Décide d'apporter un soutien financier complémentaire au CDT, à hauteur de 35 000 €, qui sera versé comme suit :
 - un acompte de 15 000 € à la signature de l'avenant n° 1 à la convention signée le 8 Avril 2016 et son annexe financière, ci-joints
 - le solde, soit la somme maximale de 20 000 € au titre des crédits 2017, sous réserve de l'adoption des crédits correspondants au Budget primitif 2017 de la collectivité, sur la base de la production de pièces justificatives
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer avec la Présidente du Comité Départemental du Tourisme de la Meuse, l'avenant n° 1 à la convention partenariale correspondant et son annexe financière 2016.



Avenant n° 1
à la Convention d'objectifs et de moyens
passée entre le Département de la Meuse
et le Comité Départemental du Tourisme de la Meuse
en date du 8 Avril 2016

Entre les soussignés :

Le Département de la Meuse,

Représenté par son Président, agissant en cette qualité en vertu de la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 20 Octobre 2016,
Désigné sous les termes « Le Département »,

et

Le Comité Départemental du Tourisme de la Meuse,

Représenté par sa Présidente, Madame Jocelyne ANTOINE,
Ci-après dénommé « l'association » ou « le CDT », sis à BAR LE DUC

VU les décisions de l'Assemblée départementale des 25 Février et 31 Mars 2016, octroyant un soutien financier au CDT pour l'année 2016,

VU la convention passée entre le Département et le CDT le 3 Mars 2016, autorisant le versement d'une première subvention,

VU la convention passée entre le Département et le CDT le 8 Avril 2016 et en particulier ses articles 1 et 3, relatifs à l'objet de la convention et aux engagements du Département, ainsi que son annexe financière 2016,

VU la décision de la Commission Permanente du Conseil départemental du 20 Octobre 2016, octroyant un financement complémentaire au CDT, dans le cadre de l'élaboration du nouveau Schéma d'Aménagement Touristique de la Meuse pour la période 2017-2021, afin de lui permettre de lancer la consultation pour le choix d'un prestataire, en tant que maître d'ouvrage,

Il est convenu entre le Département et le Comité Départemental du Tourisme de la Meuse,

Article 1 – Une subvention complémentaire au bénéfice du C.D.T. est octroyée dans les conditions fixées par l'annexe financière 2016 jointe au présent avenant n° 1.

Article 2 – Les dispositions de la convention du 8 Avril 2016 restent inchangées.

Le présent avenant est rédigé en deux exemplaires, dont un est remis à chaque signataire

Fait à BAR LE DUC, le

Pour le Département de la Meuse,

Pour le Comité Départemental du Tourisme
de la Meuse,

Claude LEONARD
Président du Conseil départemental

Jocelyne ANTOINE
Présidente

Annexe financière 2016 de l'Avenant n° 1

*à la convention passée entre le Département de la Meuse
et le Comité Départemental du Tourisme de la Meuse le 8 Avril 2016*

VU la décision du Conseil Départemental du 20 Octobre 2016 votant une première subvention au CDT,

VU la délibération du Conseil départemental du 31 Mars 2016 votant le Budget Primitif 2016,

VU la décision du Conseil départemental du 31 Mars 2016, arrêtant le montant définitif de la subvention 2016 au bénéfice du Comité Départemental du Tourisme de la Meuse,

VU la délibération du Conseil départemental du 20 Octobre 2016, attribuant un financement complémentaire au Comité Départemental du Tourisme, dans le cadre de l'élaboration du nouveau Schéma d'Aménagement Touristique de la Meuse pour la période 2017-2021, afin de lui permettre de s'adjoindre un prestataire chargé de l'accompagner, en tant que maître d'ouvrage, ainsi que le Département, dans la définition d'une nouvelle stratégie de développement touristique,

Article 1 – Montant de la subvention complémentaire 2016

Pour lui permettre de mener à bien ses objectifs, le Département de la Meuse apportera un soutien complémentaire au CDT, à hauteur de 35 000 € sur une dépense totale de 50 000 €.

Article 2 – Modalités et échéancier

Le Département se libérera des sommes dues par des virements sur le compte de l'Association.

L'échéancier de liquidation de la subvention se répartit comme suit :

- 15 000 €, à la signature de l'avenant n° 1 et de la présente annexe financière, permettant au CDT de lancer la consultation pour le choix d'un prestataire,
- le solde, soit la somme de 20 000 € maximum, au titre des crédits 2017 et sous réserve de l'adoption des crédits correspondants au Budget Primitif 2017 de la collectivité, sur la base de la production de justificatifs et déduction faite des 15 000 € pris par le CDT sur sa trésorerie.

Article 3 – Validité

L'annexe financière 2016 de l'avenant n° 1 est valable pour les dépenses engagées par le Comité Départemental du Tourisme du 20 Octobre 2016 au 31 Décembre 2017 et prendra fin à l'issue de la production des justificatifs acquittés comme prévu à l'article 2 de la présente annexe financière, et au plus tard le 28 Février 2018.

Fait en deux exemplaires

A BAR LE DUC, le

Pour le Département de la Meuse,

Pour le Comité Départemental du Tourisme
de la Meuse,

Claude LEONARD
Président du Conseil départemental

Jocelyne ANTOINE
Présidente

EDUCATION (12310)

COLLEGES PUBLICS - DOTATION COMPLEMENTAIRE D'EQUIPEMENT

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder des dotations aux collèges publics départementaux en vue de l'acquisition d'équipements divers au titre de l'année 2016,

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir les opérations détaillées ci-dessous, au titre de la programmation 2016 des équipements acquis au cours du second semestre 2016 et d'accorder aux établissements les dotations correspondantes.

COLLEGES	NATURE DES EQUIPEMENTS	DOTATIONS
Emilie du Châtelet VAUBECOURT	Mobilier scolaire Armoire basse Housses pour tablettes Frigo Piano Vidéoprojecteur	4 200 €
Robert Aubry LIGNY EN BARROIS	2 mini monobrosses Nettoyeurs à vitres avec perches Matériel d'entretien (chariots, épandeur à sel ...) Un transpalette haute levée	5 700 €
Les Tilleuls COMMERCY	Equipement de la 2 ^{ème} classe ULIS - matériel et mobilier scolaire - équipement informatique	22 833 €
Jacques Prévert BAR LE DUC	Armoire ventilée	2 014 €
Buvignier VERDUN	Acquisition d'une armoire ventilée et de 4 armoires de rangement	7 214 €
	TOTAL	41 961 €

FONDS D'INNOVATION SCOLAIRE ET PROJETS D'ETABLISSEMENT PERSONNALISES - DEMANDES DE SUBVENTION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à examiner des demandes de subventions déposées par les collèges au titre du Fonds d'innovation scolaire et projets d'établissement personnalisés pour l'année 2016/2017,

Après en avoir délibéré,

- pour le projet commun aux deux collèges relatif au séjour au Der prévu du 3 au 5 octobre 2016 :
 - o 2 398,30 € au collège « Jacques Prévert » de BAR LE DUC,
 - o 1 037,75 € au collège « Robert Aubry » de LIGNY EN BARROIS
- pour le projet « Equiper la galerie d'Art contemporain ECHO d'ART » :
 - o 1 280,00 € au collège « Les Avrils » de SAINT-MIHIEL

COLLEGES PUBLICS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DESTINEES A LA REALISATION DE PETITS TRAVAUX DE MAINTENANCE PAR LES AGENTS DES COLLEGES

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'attribution de subventions aux collèges publics départementaux pour l'achat de fournitures destinées à la réalisation de petits travaux de maintenance par les agents techniques territoriaux dans le cadre de la convention de fonctionnement annuelle des établissements,

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir les opérations, au titre de la convention de fonctionnement annuelle et d'attribuer aux collèges les subventions correspondantes pour les acquisitions réalisées dans ce cadre depuis le 1^{er} janvier 2016.

Collèges	Projets	Fonctionnement Coût des fournitures	Investissement Coût des fournitures
« Louise Michel » ETAIN	Travaux liés à l'installation de la cuisine mobile et de restructuration du réfectoire : <ul style="list-style-type: none">- Changement luminaire- Cloison- étanchéité		4 793.54 €
« Pierre et Marie Curie » BOULIGNY	Complément de la rénovation de la salle 19 et de la salle de physique		1 899.55 €
	TOTAUX		6 693.09 €

COLLEGES PUBLICS - SUBVENTION ACCORDEE AUX RESEAUX D'EDUCATION PRIORITAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à allouer une subvention aux collèges « Jacques Prévert » de BAR LE DUC, « Alfred Kastler » de STENAY et « Maurice Barrès » de VERDUN, pour financer les actions 2015/2016 des Réseaux d'Education Prioritaire de BAR LE DUC, STENAY et VERDUN,

Après en avoir délibéré,

Accorde une subvention de :

- 5 000 € au collège « Jacques Prévert » de BAR LE DUC,
- 5 000 € au collège « Alfred Kastler » de STENAY,
- 5 000 € au collège « Maurice Barrès » de VERDUN.

COLLEGES PUBLICS - DOTATIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT 2016

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à l'attribution des dotations complémentaires exceptionnelles aux collèges publics meusiens, au titre de l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré,

Attribue les subventions suivantes :

COLLEGE	MONTANT
« Louis de Broglie » ANCEMONT - Surfacturation en attente du raccordement au réseau public d'assainissement	3 800,00 €
« André Theuriet » BAR LE DUC - Nettoyage des baies vitrées - Entretien des chéneaux et toitures	1 055,20 € 6 113,22 €
« Jacques Prévert » BAR LE DUC - Connexion internet fibre	2 494,80 €
« Louise Michel » ETAIN - Analyses complémentaires restauration	331,20 €
« Jean d'Allamont » MONTMEDY - Tonte des espaces verts	4 500,00 €
« Les Avrils » SAINT-MIHIEL - Nettoyage des baies vitrées	1 792,20 €
« Emilie du Châtelet » VAUBECOURT - Nettoyage des baies vitrées - Entretien des chéneaux et toitures - Reconstitution stock de fioul	1 284,00 € 3 070,00 € 1 550,00 €
« Maurice Barrès » VERDUN - Surconsommation chauffage dans un logement de fonction suite à malfaçons	652,83 €
TOTAL	26 643,45 €

ENTRETIEN ET TRAVAUX NEUFS (11220)

CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR ENTRE LES RD 38 ET 123 EN AGGLOMERATION DE CHATTANCOURT.

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature de la convention de financement avec la commune de Chattancourt, relative à des travaux d'aménagement de carrefour sur les RD 38 et 123,

Après en avoir délibéré,

Partage les conclusions du rapport et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention de financement susvisée et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNE DE BAR LE DUC, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR LE DUC SUD MEUSE ET LE DEPARTEMENT RELATIVE A L'ETUDE EN VUE DE REALISER LA RESTAURATION DES BERGES AVENUE DU 94EME RI A BAR LE DUC

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature de la convention constitutive du groupement de commande en vue de réaliser les études de restauration des berges de l'avenue du 94^{ème} RI sur le territoire à Bar le Duc, avec la communauté d'agglomération Bar le Duc – Sud Meuse et la commune de Bar le Duc,

Après en avoir délibéré,

Partage les conclusions du rapport et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention susvisée et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR D'ACCES AU DEPOT DU ROZELIER SUR LA RD 903

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature la convention de financement avec le ministère de la Défense, relative à des travaux d'aménagement de carrefour sur la RD 903,

Après en avoir délibéré,

Partage les conclusions du rapport et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention de financement susvisée et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

ENVIRONNEMENT & ENERGIE (13220)

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES – ANNEE 2016 – PROGRAMMATION N° 3

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation départementale N°3 de l'année 2016 concernant les actions en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS),

Après en avoir délibéré,

- Accepte la proposition contenue dans le tableau ci-dessous et attribue au pétitionnaire intéressé la subvention correspondante :

	Pétitionnaire	Nature de l'opération	Dépense Subventionnable	Taux d'aide	Montant de la subvention
Fonctionnement	Codecom Centre Argonne	Inventaires de la faune et de la flore de l'ENS « Etang des Bercettes » et préconisations de mesures de gestion	4 384 € TTC	50 %	2 192 €
	Sous-total fonctionnement				2 192 €
Investissement	Apremont-la-Forêt	Etudes préalables pour la remise en eau de l'Étang de Ronval	10 000 € HT	20%	2 000 €
	Codecom Centre Argonne	Valorisation de l'ENS « Etang des Bercettes » autour du sentier de découverte	8 105 € HT	60%	4 863 €
Sous-total investissement				6 863 €	
TOTAL					9 055 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

TRANSFORMATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS DU DEPARTEMENT

La Commission permanente,

VU le rapport soumis à son examen tendant à la transformation de plusieurs postes au tableau des effectifs du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

Autorise la transformation des postes suivants pour tenir compte des réussites à concours et mouvements de personnels intervenus au cours de ces derniers mois :

- deux postes de Rédacteur Territorial (Catégorie B) en deux postes d'Adjoint Administratif (Catégorie C)
- un poste d'Adjoint technique des Etablissements d'Enseignement (Catégorie C) en un poste de Technicien territorial (Catégorie B)
- un poste de Technicien Territorial (Catégorie B) en un poste d'Adjoint Technique Territorial (Catégorie C)
- deux postes d'Adjoint Administratif Territorial (Catégorie C) en deux postes de Rédacteur Territorial (Catégorie B)
- un poste d'Adjoint Technique Territorial (Catégorie C) en un poste d'Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignement (Catégorie C)
- quatre postes d'Agent de Maîtrise (Catégorie C) en quatre postes d'Adjoint Technique Territorial (Catégorie C)
- un poste d'Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignement (Catégorie C) en un poste de Technicien Territorial (Catégorie B)
- un poste d'Attaché Territorial (Catégorie A) en un poste de Technicien Territorial (Catégorie B)
- un poste de Rédacteur Territorial (Catégorie B) en un poste de Technicien Territorial (Catégorie B)
- un poste d'Attaché Territorial (Catégorie A) en un poste d'Administrateur Territorial (Catégorie A)
- un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine (Catégorie C) en un poste d'Adjoint Technique Territorial (Catégorie C)

HABITAT ET PROSPECTIVE (13120)

EXAMEN DU MAINTIEN D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE ATTRIBUEE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PIG "LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE"

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à se prononcer sur le maintien d'une partie de la subvention départementale versée en complément de celle de l'Anah au propriétaire occupant à Bar le Duc,

Après en avoir délibéré,

Accepte le maintien, à titre exceptionnel, de la subvention déjà versée à M. et Mme W-R. pour un montant de 2 204 €.

MISSION HISTOIRE (20200)

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - 6EME REPARTITION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la 6^{ème} répartition des subventions d'investissement 2016 de la Mission Histoire,

Après en avoir délibéré,

- Décide de rapporter la délibération du 5 février 2015 relative à l'attribution de la subvention à l'ADACIM pour l'érection d'une stèle en hommage aux combattants meusiens morts pour la France en Indochine,
- Décide de rapporter la délibération du 26 novembre 2015 relative à la suspension de cette subvention,
- Décide d'accorder une subvention d'un montant maximum de 2 000 € à l'ADACIM pour l'érection d'une stèle en hommage aux combattants meusiens morts pour la France en Indochine,
- Autorise la prise en compte des justificatifs de dépenses à compter du 5 février 2015 à titre exceptionnel,
- Autorise la signature par le Président du Conseil départemental de l'arrêté correspondant,
- Décide d'attribuer les subventions d'investissement suivantes selon les modalités précisées :

BENEFICIAIRE	ACTION SOUTENUE	Subvention plafonnée à hauteur maximum de
Commune de Bar-le-Duc	Aménagement de la borne 0 de la Voie Sacrée Budget prévisionnel : 13 500 €HT (prise en compte des factures à compter du 17 août 2016)	2 000 € soit 14.81%
Commune d'Erize la Petite	Edification d'un monument aux morts sur la commune d'Erize la Petite Budget prévisionnel : 12 782 €HT (prise en compte des factures à compter du 18 juillet 2016)	2 000 € soit 15.65%
Commune d'Eix	Restauration d'un monument aux morts sur la commune d'Eix Budget prévisionnel : 5 995 € HT (prise en compte des factures à compter du 12 septembre 2016)	2 000 € soit 33.36%
Commune de Cunel	Réfection d'un monument aux morts sur la commune de Cunel Budget prévisionnel : 2 017.78 €HT (prise en compte des factures à compter du 1 ^{er} septembre 2016)	500 € soit 24.78%

- Précise que pour chaque action soutenue le montant voté est un montant maximum qui couvrira le solde de l'opération déduction faite du total des financements recueillis par le bénéficiaire,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés correspondants.

SUBVENTIONS SOUTIEN AUX ACTEURS DU CENTENAIRE - 6EME REPARTITION

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à répartir les subventions de fonctionnement allouées dans le cadre du Centenaire au titre de 2016,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes pour un total de 1 200 € réparties comme suit :

BENEFICIAIRES	ACTIONS SOUTENUES	MONTANT VOTE	MODALITES DE VERSEMENT
Sur les Pas d'André Maginot	Marche mémorielle	1 200 €	Versement unique à réception des justificatifs de dépenses à produire avant le 30 novembre 2016

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec l'association.

ASSOCIATION ' PAYSAGES ET SITES DE MEMOIRE DE LA GRANDE GUERRE' - ADHESION 2017

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen concernant la cotisation 2017 à l'Association « Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre »,

Après en avoir délibéré,

Autorise le paiement anticipé en 2016 à l'Association « Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre » de la cotisation 2017 pour un montant de 12 500 €.

PROROGATION DU DELAI DE SUBVENTION DU PROJET DE CREATION DU CHEMIN DE FER HISTORIQUE LA SUZANNE

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen concernant la prorogation de validité de la convention pour le projet de création d'un chemin de fer historique « La Suzanne »,

Après en avoir délibéré,

- Autorise la prorogation de validité de la subvention pour le projet de création d'un chemin de fer historique « La Suzanne », porté par l'association Chemin de Fer Historique de la Voie Sacrée en portant l'échéance de la convention au 30 octobre 2017,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n° 2 à la convention d'aide au financement.

<u>SECRETARIAT GENERAL DES SOLIDARITES (12010)</u>

PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR LA POURSUITE DU FONCTIONNEMENT DU POINT RENCONTRE PARENTS/ENFANTS DE L'AMF55

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'octroi d'une subvention à l'AMF55 pour le fonctionnement du Point Rencontre Parents/Enfants pour l'année 2016,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer une subvention de 45 000 € à l'AMF 55, pour le fonctionnement de l'année 2016 du Point Rencontre Parents/Enfants,
- Autorise le Président du Conseil Départemental à signer la convention d'attribution.

TRANSPORTS (12320)

SUBVENTIONS ABRIBUS

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'attribution de subventions en vue de la construction ou du remplacement d'abribus sous maîtrise d'ouvrage des communes,

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement sur les propositions suivantes et autorise le versement des subventions correspondantes :

Collectivité	Nature de l'opération	Dépense Subv.	Dépense Plafonnée	Taux en %	Subvention
VAUBECOURT	Remplacement d'un abribus vétuste	2 989.00€	2 989.00 €	80 %	2 391.20 €
MONTSEC	Création d'un abribus	6 253.45 €	3 000.00 €	80 %	2 400.00 €
ST MAURICE SOUS LES COTES	Remplacement d'un abribus vétuste	3 750.00€	3 000.00 €	80 %	2 400.00 €
PAGNY LA BLANCHE COTE	Remplacement d'un abribus vétuste	5 725.00 €	3 000.00 €	80 %	2 400.00 €
VAUCOULEURS rue Boyer	Création d'un abri bus	3 990.00 €	3 000.00 €	80 %	2 400.00 €
SAMPIGNY	Création d'un abri bus	2 059.35 €	2 059.35 €	80 %	1 647.48 €
LES ISLETTES	Remplacement d'un abribus vétuste	2 026.76 €	2 026.76 €	80 %	1 621.41 €
SAUVIGNY	Création d'un abribus	3 165.25 €	3 000.00 €	80 %	2 400.00 €
BUREY EN VAUX	Création d'un abribus	2 141.77 €	2 141.77 €	80 %	1 713.41 €
	TOTAL				19 373.50 €

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 25/10/2016

Date de dépôt légal : 25/10/2016